

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 5 juillet 2010, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal étaient présents : Roger Simard, Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Jacques Drolet, Caroline Roberge et Micheline Darveau sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2010;
3. Suivi du procès-verbal;
 - a) Projet Internet haute vitesse
 - b) Réseau d'égout
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Demandes d'aide financière
 - a) Fondation François-Lamy « Soirée bière et fromages »
 - b) Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans « Fête nationale »
7. Résolution - Création d'une réserve financière, centre le Sillon;
8. Résolution - Entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs;
9. Résolution - Le sort du nucléaire au Québec : « Un choix de société »;
10. Résolution - Changement de date pour la tenue de la séance ordinaire d'août 2010 du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;
11. Résolution – Embauche employé responsable aménagement paysager;
12. Résolution – Mandat service professionnel – Aménagement de la Halte routière municipale;
13. Résolution – Appui au Camping Orléans obtention du statut de « produit d'appel »;
14. Varia;
 - a) M.R.C.
 - b)
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

010-050

Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Claude Beauchemin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

010-051

Item 2 **Adoption du procès-verbal du 7 juin 2010.**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Lauréanne Dion et appuyée par Micheline Darveau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi des procès-verbaux.**

a) **Projet Internet haute vitesse**

Madame Lina Labbé, mairesse informe le Conseil et les citoyens présents de l'évolution de ce projet.

b) **Réseau d'égout**

Madame Lina Labbé, mairesse, informe le Conseil et les citoyens présents de l'évolution de ce projet.

Item 4 **Correspondance.**

010-052

Item 5 **Adoption des dépenses.**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des dépenses soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Claude Beauchemin que les comptes payés et les comptes à payer totalisant respectivement : 29 755,91 \$ et 16 808,42 \$ pour des dépenses totales de : 46 564,33 \$ soient adoptés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

- a) Fondation François-Lamy « Soirée bière et fromages »

Demande refusée

- b) Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans « Fête nationale »

Demande refusée

Item 7 **Résolution - Création d'une réserve financière, centre le Sillon.**

Point reporté à une séance ultérieure.

010-053

Item 8 **Résolution - Entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs.**

Attendu qu'il est de la volonté de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans de déléguer à la MRC de l'Île d'Orléans qui accepte, sa compétence en matière d'application de la réglementation d'urbanisme et de délivrance des permis et certificats d'autorisation en vertu d'une telle réglementation;

Attendu qu'aux fins du projet d'entente intermunicipale, l'expression « réglementation d'urbanisme » signifie l'un ou l'autre des règlements qu'une municipalité locale peut adopter en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire également déléguer par cette entente à la MRC de l'Île d'Orléans qui accepte, sa compétence d'exécuter et de faire exécuter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2 r.8) et de statuer sur les demandes de permis soumises en vertu de l'article 4 de ce Règlement;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire également déléguer par cette entente à la MRC de l'Île d'Orléans qui accepte, sa compétence quant à l'application des articles 2 à 20, 22, 23, 42, 43, 53, 54 et des deuxièmes alinéas des articles 56 et 57 du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (Q-2 r.1.3);

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser les inspecteurs en bâtiment et l'aménagiste de la M.R.C. de l'Île d'Orléans à appliquer la réglementation d'urbanisme de la municipalité et, plus particulièrement, de les autoriser à délivrer tout constat d'infraction relativement à toute infraction qui pourrait avoir été commise à l'encontre de la réglementation d'urbanisme;

En conséquence

Il est proposé par Caroline Roberge, appuyé par Jacques Drolet

Et

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adhère à l'entente intermunicipale de la MRC de l'Île d'Orléans relative au statut des inspecteurs;

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans autorise Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité cette entente;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 9 **Résolution - Le sort du nucléaire au Québec : « Un choix de société ».**

Point reporté à une séance ultérieure.

010-054

Item 10 **Résolution - Changement de date pour la tenue de la séance ordinaire d'août 2010 du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;**

Attendu que le calendrier des séances ordinaires de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans fixait la tenue de la séance ordinaire du mois d'août 2010, au lundi 2 à 20 h;

Attendu qu'il apparaît souhaitable aux membres du Conseil de déplacer le moment de sa tenue;

En conséquence

Il est proposé par Lauréanne Dion, appuyé par Caroline Roberge

Et

Il est résolu

Que la séance ordinaire d'août soit déplacée au lundi 9 août 2010 dès 20 h, à la salle du Conseil située au centre le Sillon, 337, chemin Royal.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

010-055

Item 11 **Résolution – Embauche employé responsable aménagement paysager.**

Il est proposé par Micheline Darveau et appuyé par Jacques Drolet de retenir les services de Madame Raymonde Guimont pour occuper le poste de responsable de l'entretien des plantes et des fleurs du centre le Sillon pour l'été 2010 selon l'échelle salariale en vigueur et que la rémunération de Madame Guimont soit prise à même le budget prévu pour le comité d'embellissement.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

010-056

Item 12 **Résolution – Mandat service professionnel – Aménagement de la Halte routière municipale.**

Attendu qu'il est de la volonté du Conseil municipal de s'assurer que le développement et l'aménagement du site de la Halte routière municipale s'inscrivent dans un plan de développement à long terme;

Attendu qu'une somme de 50 000 \$ est prévue à cet effet dans le pacte rural au titre d'aide au développement des infrastructures régionales;

Attendu que des firmes d'architectes paysagers une seule a manifesté un intérêt et les capacités de réaliser le mandat de manière adéquate;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Claude Beauchemin

Et

Il est résolu

Que l'offre de la firme Option aménagement du 26 mai 2010 soit acceptée le tout pour une somme budgétaire de 20 317,50 \$;

Que cette somme soit financée à même l'enveloppe de 50 000 \$ réservée pour le site de la Halte routière par le CLD de l'Île d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

010-057

Item 13 **Résolution – Appui au Camping Orléans obtention du statut de « produit d'appel »**

Attendu que le Camping Orléans constitue un attrait important dans notre municipalité et dans notre région;

Attendu que le Camping Orléans accueille et héberge un très grand nombre de visiteurs des quatre coins de la province, sans compter les visiteurs étrangers;

Attendu que le Camping Orléans a été plusieurs fois lauréat aux Grands Prix du tourisme québécois et que sa notoriété n'est plus à faire;

En conséquence

Il est proposé par Claude Beauchemin, appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie le Camping Orléans dans son intention d'être déclaré « produit d'appel » par l'Office du tourisme de Québec;

Que l'acceptation de cette requête par l'Office du tourisme de Québec sera bénéfique pour toute la région.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 14 **Varia**

a) **MRC**

b)

Item 15 **Période de questions.**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 55 et se termine à 21 h 05 pour une période de 10 minutes.

010-058

Item 16 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion il est 21 h 05.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.